

Question de Camille POUVREAU

En tant que responsable de la section volley-ball de la commune (environ 35 joueuses et joueurs), je m'étonne que le gymnase de Haute-Indre nous soit une nouvelle fois fermé durant les prochaines vacances pour les besoins d'une exposition qui aurait pu se tenir à la Salle des trois îles (au bénéfice des exposants) et qui nous prive de trois séances d'entraînement.

Cela nous arrive à chaque vacance, pour une braderie, une fête ou autre évènement organisé par l'amicale laïque de Haute-Indre

Le gymnase est-il un équipement municipal ou la salle privée de l'Amicale Laïque de Haute-Indre ?

Réponse de Leila BOUNOUS

Le gymnase est bien un équipement municipal mais avec la particularité d'être sur un terrain privé : celui de l'Amicale Laïque de Haute-Indre.

Il nous faut alors concilier les besoins associatifs de la commune et les activités de l'association. Il a été convenu avec l'ALHI que l'exposition ne pourrait se tenir durant la période scolaire car le gymnase est notamment utilisé dans le cadre des TAP et de l'animation sportive départementale. De fait, elle a été reportée durant les vacances scolaires. Cette exposition a dû être reportée durant 2 ans à cause des conditions que nous connaissons tous.

Le service vice associative a essayé dans la mesure du possible de trouver des solutions aux utilisateurs habituels sur cette période.

Je profite de cette question, pour indiquer qu'un rendez-annuel avec les associations sera prévu pour construire ensemble le calendrier des événements.

---

Question d'Antoine DUPONT

Une expérimentation d'aménagement visant à réduire la vitesse des véhicules va être lancée prochainement sur la rue Jean Jaurès. Je souhaite savoir si des mesures ont été prises par la Métropole (comptages de véhicules et de vitesses notamment) pour s'assurer que la rue Eugène et Léoncie Kéritel ne sera pas impactée par ces solutions, même provisoires ?

Ces deux voies, étant des dessertes primaires des quais, du bac et des services publics (écoles, mairie), n'est-il pas envisageable d'expérimenter au même plan sur la rue Kéritel dont les riverains subissent les mêmes désagréments (non-respect de la limitation à 30km/h depuis la mise en œuvre en décembre 2020, difficultés à traverser en tant que piétons, flot ininterrompu de voitures en sortie de bac, peu de visibilité en traversée piétonne, trottoirs étroits, etc.).

Réponse d'Anthony BERTHELOT

L'expérimentation sur la rue Jean-Jaurès est liée à plusieurs sujets : sécurité des piétons, vitesse et circulation des bus. Ce qui n'est pas exactement le cas de la rue Eugène et Léoncie Kerivel : les bus n'y circulent plus et les piétons ont des trottoirs assez larges. La question de la vitesse est une problématique propre à l'ensemble de la commune, nous savons que des aménagements seront nécessaires pour accompagner le passage de la ville à 30. Nous travaillons avec les services de la métropole à ce sujet et tout ne peut pas être fait en même temps.

Néanmoins, il sera demandé à la métropole de vérifier si des transferts de circulation vers la rue Kerivel seront générés par les prochains aménagements rue Jean-Jaurès

Question de Christian DELAUNE

Quand allez-vous remettre en état les chemins du bois de Haute Indre ?

Réponse de Jean-Noël ARNOUX

Les chemins du bois de haute-Indre ne sont pas en mauvais état. C'est un bois avec un sentier qui le traverse. Comme tout bois, lorsqu'il pleut les voies sont plus boueuses et parfois des bottes sont nécessaires. Ce n'est pas signe d'un mauvais état mais bien que vous êtes dans un bois. Si vous allez vous promener dans les allées de la Gournerie vous aurez des voies dans un état similaire.